

La réunion de la commission de contrôle des Comptes est statutaire (loi 1901). Elle délivre au mandataire son quitus. Elle permet d'éviter les conflits entre collègues ou avec les parents. On évite toute contestation ou suspicion.
En cas de mutation du mandataire, cette réunion doit avoir lieu avant son départ.

Qui est vérificateur aux comptes ?

Les enseignants (qui n'ont pas tenu la comptabilité afin de ne pas être juge et partie) et au moins un parent d'élèves (non nécessairement élus au Conseil d'Ecole). Ils sont désignés par le Conseil de Coopérative, pour un an, avec mandat renouvelable. Mandataire(s) et directeur ne peuvent faire partie de cette Commission.

Quel est son rôle ?

La Commission de contrôle des Comptes garantit la sincérité des documents financiers et des documents comptables qui sont consultés sur place. Par sondage, la commission vérifie un certain nombre de pièces en recettes et en dépenses et se fait présenter les justificatifs. En aucun cas, elle ne prédispose de l'utilisation des fonds et biens. Elle se fait également présenter les cahiers de comptabilité des classes, les cahiers d'inventaire du matériel appartenant à la coopérative et le cahier des délibérations du Conseil de Coopérative (décisions d'achats...).

Pièces mises à disposition:

- Grand livre de comptabilité extrait de Compta Coop Web	OUI	NON
- Cahier de comptabilité (autres)	OUI	NON
- Y a-t-il eu des régies d'avance par classes?	OUI	NON
- Si oui, présentation des cahiers de comptabilité de comptes classes ?	OUI	NON

Ensemble des pièces justificatives recettes et dépenses (factures, tickets de caisse, bordereaux, reçus,...):

- Pièces justificatives concernant la comptabilité général	OUI	NON
- Pièces justificatives concernant les cahiers des classes (s'il y a des régies d'avance)	OUI	NON
- Relevés Banque Populaire présents	OUI	NON
- Justificatif d'adhésion à l'OCCE présente	OUI	NON

Cahier d'inventaire des biens appartenant à la coopérative

Cahier d'inventaire général regroupant tous les biens de la coopérative extrait de Compta Coop Web	OUI	NON
Cahier d'inventaire non extrait de Compta Coop Web	OUI	NON

Vérifications effectuées:

- Tous les mouvements d'argent en espèces ou par chèques font l'objet de pièces justificatives	OUI	NON
- Les comptes des classes sont intégrés et les soldes reversés en fin d'année scolaire	OUI	NON

Subventions:

Les subventions sont-elles utilisées conformément à leur attribution?	OUI	NON
---	-----	-----

ATTRIBUEES PAR	OBJET	MONTANT

Registre des délibérations du Conseil de Coopérative (décisions d'achat,...):

- Comptabilité général	OUI	NON	- Cahier de classes	OUI	NON
			- Nombre présenté		

Signature des vérificateurs aux comptes et observations (établir éventuellement une feuille annexe):

Le quitus de la commission de contrôle des comptes de la coopérative est **indispensable** pour que le compte-rendu financier puisse être validé par l'Association Départementale.

Le(s) mandataire(s) et directeur ne peuvent pas être membre de la commission de contrôle.

QUITUS

La Commission de Contrôle des Comptes de la Coopérative réunie :

le (date)..... à

composée de :

Nom	Prénom	Qualité (parent/enseignant)	Emargement

S'est fait présenter (en conformité avec l'annexe 14) :

- l'ensemble des pièces comptables et des justificatifs (factures, tickets de caisse, bordereaux, reçus...) OUI NON
- Le cahier d'inventaire du matériel acheté par la Coopérative. OUI NON
- le cahier de délibérations du Conseil de Coopérative (décisions et financement). OUI NON

La Commission a vérifié, par sondage, différentes pièces justificatives en recettes et dépenses. Les écritures étant conformes aux justificatifs présentés, la Commission donne *quitus* de la gestion de la Coopérative au(x) responsable(s).

Signatures des collègues, la coopérative concerne et engage toute l'équipe :
